SÉCURITÉ SOCIALE

Les DG de la CNR et de la Cnas permutent

Permutation de postes dans le secteur de la sécurité sociale. Les directeurs généraux de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) et de la Caisse nationale des retraites (CNR) ont échangé leurs postes, en fin de semaine.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Ainsi, le DG de la Cnas, le Dr Melouka Slimane, a été installé en tant que nouveau DG de la CNR tandis que le DG de la CNR Tidjani Heddam Hassan a été installé en tant que nouveau responsable de la Cnas. Les deux nouveaux DG sont déjà en fonction, indique-t-on.

Non médiatisée a contrario de celle opérée dans le secteur bancaire, cette permutation a été, semble-t-il, décidée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, mais pour des raisons inconnues. Au-delà de l'application du principe de l'alternance, le changement opéré ne pourrait être justifié que par une appréciation positive ou tout au moins favorable du bilan des deux DG. Or, les deux nouveaux responsables n'ont exercé que près de 9 mois à la tête des deux principales caisses du système national de sécurité sociale, ayant été nommés en octobre 2014.

Une période assez courte au demeurant pour pouvoir dresser un bilan de leurs managements respectifs et justifier un tel changement. Les dirigeants des deux organismes pivots ont en effet poursuivi ou ouvert plusieurs chantiers liés à la réforme du système national de sécurité sociale.

Ainsi, ils ont engagé diverses actions dans le domaine de la modernisation des infrastructures et des prestations, l'allègement des procédures et l'amélioration de la qualité de service.

Des actions dont certaines sont déjà achevées, notamment la généralisation de la carte Chifa, d'autres en cours de réalisation, tel l'élargissement des conventions avec les praticiens ou organismes, tandis que d'autres actions attendent d'être applicables, s'agissant en particulier de l'implication des employeurs ou de la prise en charge de nouvelles catégories sociales. Outre la nécessité de susciter l'adhésion des assurés sociaux ainsi que des partenaires socioéconomiques, ces actions doivent pouvoir bénéficier de conditions de financement idoines.

Ce qui reste peu évident dans la mesure où la situation financière de la CNR et de la Cnas, loin d'être négative et les deux caisses assurant régulièrement l'indemnisation et le versement des pensions, s'avère cependant encore préoccupante. Une problématique que chacun des deux DG a tenté de traiter à sa manière et qu'il devra traiter de manière autre au titre de ses nouvelles missions.

Photos : DR

C. B.

AUDIOVISUEL

Le ministère de la Communication somme les chaînes TV privées de proscrire les expressions de violence de leurs programmes

Le ministère de la Communication a sommé les responsables de certaines chaînes de télévision privées à «prendre, sans délai, des dispositions rigoureuses» pour expurger les grilles de programmes des expressions de violence et autres scènes contraires aux traditions et valeurs de la société sous peine de retrait de l'autorisation, a-t-on appris hier auprès du ministère.

La tutelle rappelle aux directeurs généraux de certaines chaînes de télévision privées (Ennahar TV, Echorouk TV, Dzaïr TV, El DjazaïriaTV et Hogar TV), que la responsabilité qui leur incombe leur dicte de «prendre sans délai des dispositions rigoureuses» afin d'expurger l'ensemble des grilles de programmes télévisés «des scènes contraires à nos traditions ancestrales et à nos valeurs religieuses qui bannissent la violence sous toutes ses formes et sacralisent la famille algérienne encline à la paix et à la sérénité».

Le ministère de la Communication relève «une orientation contraire à ces valeurs dans certains programmes télévisés diffusés durant ce mois notamment en prime time tendant d'une manière condamnable à focaliser sur des expressions de violence en banalisant ses différentes manifestations».

Les services de la tutelle resteront attentifs aux programmes diffusés pour s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures préconisées afin de les corriger, note encore le ministère.

La tutelle prévient que «dans tous les cas, elle n'hésitera pas à prendre les mesures légales qui s'imposent et pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation».

Le ministère rappelle encore que les réformes politiques initiées par le président de la République Abdelaziz Bouteflika depuis 2012 et qui ont consacré l'ouverture du champ audiovisuel aux initiatives privées ont permis à nombre de professionnels du secteur de s'engager dans cette expérience médiatique avant même la promulgation, en 2014, de la loi régissant ce type d'activité, en lançant des chaînes privées de droit étranger.

Dans ce cadre, et en attendant l'application des dispositions législatives et réglementaire régissant l'activité audiovisuelle, des autorisations provisoires ont été accordées à cinq chaînes de droit étranger, Ennahar TV, Echorouk TV, Dzaïr TV, Djazaïria et Hogar TV, en l'occurrence. Ces autorisations permettent à leurs titulaires d'exercer leur activité en toute liberté sur le territoire national en attendant la mise en conformité avec les dispositions du droit algérien en la matière.

«Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, la tutelle a tenu à accorder toutes les facilités et tout le soutien nécessaires à ces chaînes» afin qu'elles puissent mener à bien «leurs missions d'information et d'éducation dans le respect des règles et de la déontologie de la profession».

Dans cette même perspective, le ministère s'est attelé à porter l'attention des responsables de ces chaînes, tant verbalement que par écrit, sur «la nécessité de s'en tenir scrupuleusement aux exigences de l'exercice de l'activité audiovisuelle dans l'esprit des dispositions de la législation et réglementation algériennes en vigueur en la matière, d'une part et, d'autre part, celles observées dans les sociétés démocratiques».

APS

RAIL

Le projet de dédoublement de la voie ferrée Béjaïa-Béni Mansour annulé

Le projet portant réhabilitation et modernisation des installations ferroviaires de la ligne reliant Béjaïa à Beni Mansour, a été annulé, avons-nous appris d'une source sûre. Etant depuis quelques mois au centre d'une divergence entre les riverains opposés au tracé et le maître de l'ouvrage, l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif), le projet ne verra pas ainsi le jour. Pour rappel, le projet de la voie ferrée Béjaïa-Béni Mansour porte sur le dédoublement de la voie sur 87 km, assorti de la construction de 21 ponts et viaducs, le creusement de 3 tunnels et la modernisation de 9 gares et 4 haltes. Selon sa fiche technique, il devrait être réceptionné en juillet 2019 et va permettre la circulation de trains express avec des vitesses de pointe de 160 km/heure pour les trains de voyageurs et 100 km/heure pour les trains de marchandises.

Kamel Gaci

TRANSPORTS

Plus de 832 milliards de dinars pour le programme 2015-2019

Une enveloppe financière prévisionnelle de 832,7 milliards de dinars devrait être accordée au ministère des Transports au titre du programme quinquennal 2015-2019, a indiqué à l'APS le ministre du secteur, Boudjemaâ Talai.

Une partie de ce budget concerne la réalisation de nouveaux projets alors que le reste sera affecté au titre des compléments d'autorisations de programmes pour certains projets ayant connu des modifications ou des extensions importantes durant leur réalisation, explique le ministre. Le programme quinquennal 2015-2019 prévoit, pour le secteur des transports, la poursuite du dédoublement des voies ferrées sur l'ensemble de la rocade nord, l'électrification progressive de l'ensemble du réseau, la réalisation de nouvelles gares, la réalisation du port commercial de la région centre ainsi que l'engagement de nouvelles opérations d'extension et de réalisation de nouvelles lignes de métro, rappelle-t-on.

Interrogé sur l'impact de la chute des cours de pétrole sur les projets du secteur des transports, M. Talai a fait savoir que les différents projets ne seront pas affectés à l'exception de ceux des tramways dont les travaux n'ont pas encore été lancés. En outre, précise-t-il, «les acquisitions prévues dans les domaines aérien, ferroviaire, maritime et terrestre se feront conformément au planning», ajoutant que les programmes de réalisation des lignes ferroviaires, qui ont une relation directe avec le développement économique et social du pays, seront plutôt renforcés pour les livrer dans les meilleurs délais.

Quant aux projets de tramways dans certaines villes du pays, «le gel ne concerne que les projets dont les études sont toujours en cours», relève M. Talai qui affirme que ces études seront, toutefois, finalisées malgré le gel.